

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit

Le deux juillet

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 25 juin 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 21

PRESENTS : Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES : M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent

ABSENTS : M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

POUVOIR : M. LE HUR Jérôme à M. CHESNIN Nicolas

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

Délibération n°2018D59 : Tarification des ateliers théâtre du Forum

Depuis septembre 2016, le centre culturel du Forum assure l'organisation et la gestion des ateliers théâtre à destination des enfants et des adultes. Cette activité est donc désormais inscrite au programme des activités culturelles du Forum.

Les cours sont assurés par une intervenant(e), expérimenté(e) dans l'animation et la pédagogie de ce type d'ateliers.

Ceux-ci fonctionnent plutôt le mercredi en journée pour les enfants et le mercredi soir pour les adultes (ou un autre soir en semaine pour les adultes).

Cette activité est financée par les participations financières des usagers conformément au tableau ci-dessous. Les recettes correspondantes sont encaissées par l'intermédiaire de la régie existante au Forum.

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Habitants de NIVILLAC		Habitants extérieurs	
Enfants	Tarifs annuels	Enfants	Tarifs annuels
7 - 9 ans	240 €	7-9 ans	255 €
10-12ans	255 €	10-12 ans	270 €
13-16 ans	255 €	13-16 ans	270 €

Habitants de NIVILLAC		Habitants extérieurs	
Adultes	Tarifs annuels	Adultes	Tarifs annuels
	300 €		315 €

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à fixer les tarifs pour les ateliers théâtre applicables à **partir de septembre 2018, selon le tableau ci-dessus.**

Le conseil municipal, après délibération,

Considérant l'intérêt de développer des ateliers « théâtre » dans le cadre des activités culturelles du Forum,

Entendu l'exposé du Maire,

- Valide à l'unanimité les tarifs exposés ci-dessus,
- Précise que ces tarifs s'appliqueront aussi longtemps qu'une prochaine délibération ayant le même objet ne sera pas intervenue (donc éventuellement plus d'une année scolaire).

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.